



## BRÈVE PRÉSENTATION

Dans de nombreuses Constitutions, le droit d'initiative législative est beaucoup plus ouvert qu'en droit français. Qu'il s'agisse de l'initiative populaire adressée au Parlement, avec ou sans référendum, de l'initiative confiée à des autorités indépendantes, telles que l'Ombudsman, ou encore de l'initiative ouverte aux juridictions, de nombreuses possibilités existent au sein d'autres systèmes juridiques dont il convient à la fois d'interroger la pertinence et l'effectivité. En effet, les dispositifs d'initiative populaire, par exemple, dont la plupart ne sont pas assortis d'un référendum, ont pour vertu de porter certaines questions au débat public dans les assemblées. De même, les rapports de certaines autorités indépendantes, qui mettent en lumière des failles dans le fonctionnement des institutions ou dans le respect des droits fondamentaux, pourraient donner lieu à des recommandations prenant la forme de propositions de loi. Les juridictions sont, elles aussi, amenées à constater certains défauts de la législation qui pourraient se traduire en propositions de réforme soumises au parlement.

Un tel élargissement du droit d'initiative législative interroge sur le rôle et les prérogatives du parlement et la marge de manoeuvre dont il pourrait disposer, ainsi que le gouvernement, par rapport à de telles propositions.

Autant de questions qui méritent qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité de repenser l'initiative de la loi, dans une approche comparative et pratique. Dans cette perspective seront interrogés à la fois des acteurs, représentant différentes institutions, et permettant de livrer un regard très pragmatique sur la nécessité de faire évoluer le droit d'initiative législative et des chercheurs français et étrangers.



Participer à la réunion Zoom

Jeuvi : <https://univ-amu-fr.zoom.us/j/83704507419?pwd=eUloaEJRbVFIU2xFVXBzQzFhaWdrdz09>

Vendredi : <https://univ-amu-fr.zoom.us/j/81185093468?pwd=UCYzUjFoeDFaalglOTBvNG9WRGFqdz09>

# Repenser l'initiative législative dans et en dehors du Parlement : approche comparée

Espace Cassin  
Faculté de droit et de science politique  
Aix-en-Provence

8 et 9  
juin 2023  
Salle 3.3

Organisé par  
Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI  
Chloé GEYNET-DUSSAUZE  
Nataša DANELCIUC-COLODROVSKI

Jeudi  
8 juin  
2023

#### 9h00 PROPOS D'OUVERTURE

Jean-Baptiste PERRIER, *Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique*  
Xavier MAGNON, *Directeur de l'ILF-GERJC*  
Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, *Directrice de l'UMR 7318 DICE*

#### PROPOS INTRODUCTIFS

#### Les enjeux et les risques d'une ouverture du droit d'initiative

Dorothée REIGNIER, *Sciences Po Lille* et Gilles TOULEMONDE, *Université de Lille*

#### TABLE RONDE N° 1

#### L'exercice du droit d'initiative parlementaire : quelle part ? quelles formes ? quels succès ? État des lieux dans une perspective comparatiste

PRÉSIDENT DE SÉANCE

Bruno DAUGERON, *Université Paris Cité*

#### INTERVENANTS

Vanessa BARBE, *Université Polytechnique Hauts-de-France*  
Michaël BARDIN, *Université d'Avignon*  
Bertrand-Leo COMBRADE, *Université de Poitiers*  
Damien CONNIL, *Université de Pau et des Pays de l'Adour*  
Bertrand FOLLIN, *Directeur général des missions institutionnelles du Sénat*  
Chloé GEYNET-DUSSAUZE, *Sciences Po Lille*  
Sophie HUTIER, *Aix-Marseille Université*  
Peter KRUSZLICZ, *Université de Szeged*  
Gérald SUTTER, *Conseiller à l'Assemblée nationale*  
Patrick TAILLON, *Université Laval*  
Maxime TORRENTE, *Collaborateur parlementaire*

#### PAUSE DÉJEUNER

#### 14h00 TABLE RONDE N° 2

#### Quelle place pour les citoyens dans l'exercice de l'initiative ?

PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Marie-Anne COHENDET, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

#### INTERVENANTS

Hubert ALCARAZ, *Université de Pau et des Pays de l'Adour*  
Julian CLARENNE, *Université Saint-Louis*  
Aurélien DUFFY-MEUNIER, *Aix-Marseille Université*  
Miguel FERNANDEZ ANDUJAR, *Université de Pau et des Pays de l'Adour*  
Alexandre FLUCKIGER, *Université de Genève*  
Nicoletta PERLO, *Université de Toulouse*  
Céline ROMAINVILLE, *Université Catholique de Louvain*  
Emmanuel SLAUTSKY, *Université Libre de Bruxelles*  
Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, *Aix-Marseille Université*

Vendredi  
9 juin  
2023

#### 9h00 TABLE RONDE N° 3

#### Quel rôle pour les juridictions constitutionnelles et suprêmes ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE

Xavier MAGNON, *Aix-Marseille Université*

#### INTERVENANTS

Philippe BACHSCHMIDT, *Conseil d'État*  
François BARQUE, *Université de Grenoble*  
Mariana KATO, *Université de Grenoble*  
Claus Dieter CLASSEN, *Université de Greifswald*  
Fabrice HOURQUEBIE, *Université de Bordeaux*  
Laurence GAY, *Aix-Marseille Université*  
Jean-Baptiste PERRIER, *Aix-Marseille Université*  
Dominique ROUSSEAU, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*  
Caterina SEVERINO, *Sciences Po Aix*  
Natasa DANELCIUC-COLODROVSKI, *Aix-Marseille Université*

#### PAUSE DÉJEUNER

#### 14h00 TABLE RONDE N° 4

#### Quel rôle pour les autorités indépendantes ?

PRÉSIDENT DE SÉANCE

Julien PADOVANI, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

#### INTERVENANTS

Jean-Luc ALBERT, *Aix-Marseille Université*  
Jean CATTAN, *Secrétaire général au Conseil national du numérique*  
Ilaria CASILLO, *Vice-présidente de la Commission nationale du débat public*  
André FERRAGNE, *Secrétaire général du Contrôleur général des lieux de privation de liberté*  
Anne LEVADE, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du Collège de la HATVP*  
Dimitri LÖHRER, *Université de Pau et des Pays de l'Adour*

#### 16h00 PROPOS CONCLUSIFS

Pauline TÜRK, *Université Côte d'Azur*